

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à 19 heures.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine		x		<i>Cécila Kermarrec</i>
GO	Dominique	x			
BONNET	Geneviève		x		<i>Bernard Lambert</i>
BOSCAROLO	Sylvain			x	
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
FONTIN	Stéphanie	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			<i>Arrivée 19h07</i>
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			<i>Arrivée 19h21</i>
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel		x		<i>Pierrick Babonneau</i>

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	15/06/2023
Début de séance	19h03
Fin de séance	20h18

OBJET :	Budget commune – Approbation du CA
DEL_200623_002/ 7.1.2	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Jean Teurnier, Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par M. ARRAITZ, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Résultat 2021	Affectation 2022	Résultat 2022	Résultat cumulé
Investissement	504 370,67		- 4 674,60	499 696,07
Fonctionnement	474 633,30	374 633,30	623 881,27	123 881,27
Global	979 003,97	374 633,30	619 206,67	1 223 577,34

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications de la balance 2022 établie par Monsieur le Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5) Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme suit :

Section fonctionnement

Résultat de l'exercice	623 881,27 €
Résultats antérieurs reportés	<u>100 000,00 €</u>
Résultat à affecter	723 881,27 €

Section Investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	499 696,07 €
Solde des RAR	<u>639 948,51 €</u>
Besoin de financement	- 140 252,44 €

Affectation

En investissement (1068)	723 881,27 €
Report en fonctionnement (002)	- €

A l'unanimité,
Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 20 juin 2023
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean Teurnier

